



LA PARA-ESCALADE



SOMMAIRE

- 01 ■ INTRODUCTION AU HANDICAP
- 02 ■ ÉCOSYSTÈME « SPORT & HANDICAP »
- 03 ■ LES ACTIONS DE LA FFME POUR LA PARA-ESCALADE
- 04 ■ ACCUEILLIR LA PARA-ESCALADE DANS MON CLUB
- 05 ■ EMPLOI ET FORMATION
- 06 ■ VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

SOMMAIRE

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



<u>INTRODUCTION AU HANDICAP</u>	<u>ÉCOSYSTÈME « SPORT & HANDICAP »</u>	<u>LES ACTIONS DE LA FFME POUR LA PARA-ESCALADE</u>	<u>ACCUEILLIR LA PARA-ESCALADE DANS MON CLUB</u>	<u>EMPLOI ET FORMATION</u>	<u>VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES</u>
Les données chiffrées sur le handicap	Stratégie sport & handicaps 2020 - 2024	La délégation para-escalade	Démarches pour se lancer dans la para-escalade	Encadrement de la pratique para-escalade	Le Handiguide des sports
Les typologies de handicap	Écosystème du pratiquant	La structuration de la pratique	Accueillir un public spécifique	Formation en ligne	Agence nationale du sport
Les bienfaits de l'activité physique	Les acteurs institutionnels parasports	Le plan de développement	La gestion des créneaux	Formation CS handicap	Accompagnement du CPSF
La loi du 30 juin 1975		La délégation sur le haut-niveau	Quelques exemples d'adaptation	Formation para accueillante CPSF	Appel à projet olympiade culturelle P2024
Loi de 2005 égalité des droits et des chances			Les partenariats possibles	Dispositif embauche PSH	La semaine olympique et paralympique
			Des exemples de projets		Appel à projets événements loisir 2023 (FFME)
			Organisation de compétitions		

01

INTRODUCTION AU HANDICAP

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LE
HANDICAP

LES TYPOLOGIES DE HANDICAP

LES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LA LOI DU 30 JUIN 1975

LOI DE 2005 ÉGALITÉ DES DROITS ET DES
CHANCES



“

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Loi de 2005 égalité des droits et des chances

01 LES DONNÉES CHIFFRÉES SUR LE HANDICAP

12

millions

De Français se déclarent en situation de handicap, soit 18% de la population.

2,7

millions

De Français disposent d'une reconnaissance administrative de leur handicap

À noter : la population française étant vieillissante, le handicap va toucher de plus en plus de monde



Pour aller plus loin : [stratégie nationale sport handicap](#)

02 LES TYPOLOGIES DE HANDICAP



Mental et
Psychique



Moteur



Auditif



Visuel

Handicap sensoriel



PRÈS DE 80 % DES SITUATIONS DE HANDICAP SONT INVISIBLES

- ◆ certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- ◆ le handicap mental léger ;
- ◆ le handicap psychique ;
- ◆ certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (ex. insuffisance cardiaque).

03 LES BIENFAITS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

1

Lutte contre les effets de la sédentarité et contre les risques accrus d'obésité

2

Amélioration de la mobilité

3

Diminution de la prise de médicaments

4

Sentiment de vivre son corps de manière positive et d'en avoir une meilleure perception



Pour aller plus loin : [étude « Sport et handicaps »](#) réalisée par la Française des Jeux en avril 2015

04 LOIS EN FAVEUR DU HANDICAP

La loi du 30 juin 1975

Simone Veil, ministre de la santé, a créé la politique publique sur le handicap.

Définition de **3 droits fondamentaux pour les personnes handicapées**, enfants et adultes :

1. le droit au travail
2. le droit à une garantie minimum de ressources par le biais de prestations
3. le droit à l'intégration scolaire et sociale.

Cette loi imposait notamment déjà que les bâtiments **soient accessibles aux personnes handicapées** (pas toujours respectée partout).



Pour aller plus loin : [Loi du 30 juin 1975](#)



05 LOIS EN FAVEUR DU HANDICAP

Loi de 2005 égalité des droits et des chances

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

[Voir la définition du handicap](#)

Elle organise l'accès des personnes handicapées au droit commun :

- ◆ garantir **une égalité d'accès aux soins, à l'école, à la formation, à l'emploi, au logement, à la cité**
- ◆ **reconnaître une pleine citoyenneté** aux personnes handicapées

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

- ◆ Nouveaux dispositifs mis en place au travers de prestations humaines, techniques, animalières (chiens guides) et financières.
- ◆ **Toute personne en situation de handicap doit avoir la possibilité d'accéder aux pratiques sportives.**
- ◆ Objectif : améliorer la prise en charge tout en facilitant l'accès des personnes à la culture mais aussi au sport.



Pour aller plus loin :

- [Loi n° 2005-102 du 11 février 2005](#)
- [Qu'est-ce que le handicap ?](#)

02

ÉCOSYSTÈME « SPORT & HANDICAP »

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



STRATÉGIE NATIONALE SPORT &
HANDICAPS 2020-2024

ECOSYSTEME DU PRATIQUANT

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS
PARASPORTS



01 STRATÉGIE NATIONALE SPORT & HANDICAPS 2020-2024

La stratégie nationale sport & handicaps 2020-2024 mise en place par le ministère des sports comporte 4 axes :



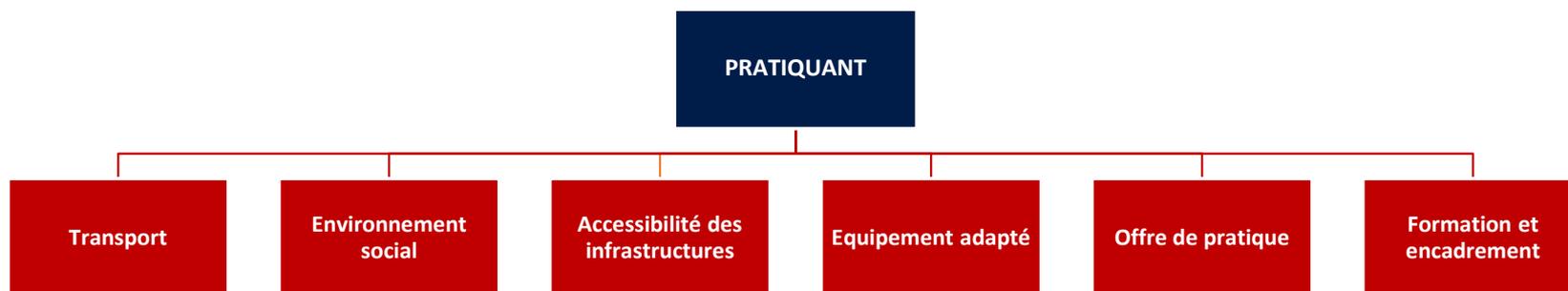
Pour aller plus loin : [stratégie nationale sport & handicaps 2020-2024](#)



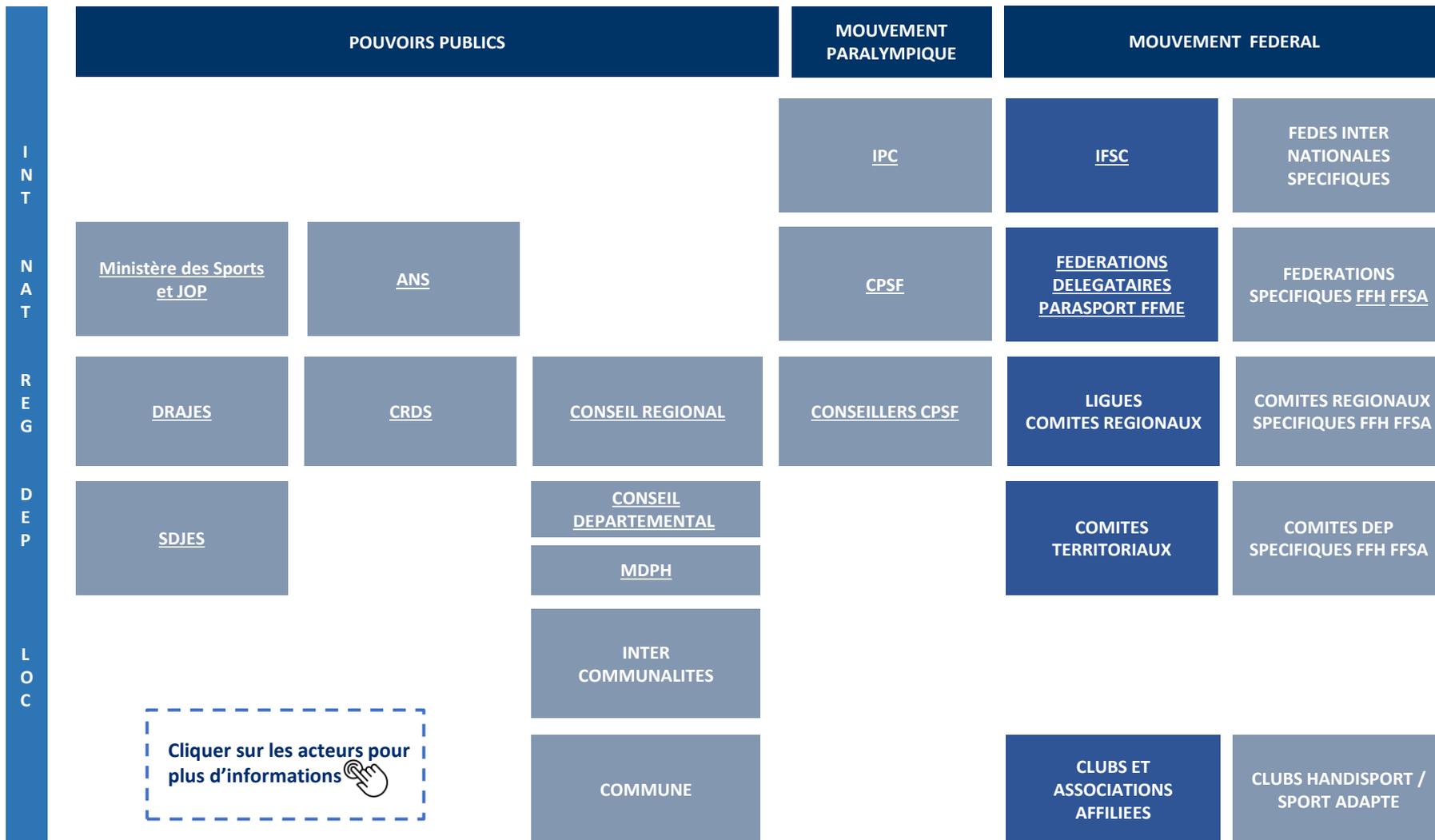
02 L'ÉCOSYSTÈME DU PRATIQUANT

Les éléments déterminants dans l'accès à la pratique

- Le développement de la pratique sportive des personnes en situations de handicap passe par l'identification des éléments qui entourent le pratiquant, et qui peuvent, **à un instant de son parcours, apparaître comme des freins à la pratique.**
- Chaque composante de cet écosystème est déterminante dans l'accès réel à une pratique sportive :



03 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS PARASPORTS



03 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS PARASPORTS

Le Comité International Paralympique

L'IPC (International Paralympic Committee) est l'instance internationale dirigeante des sports pratiqués par des athlètes en situation de handicaps mentaux, moteurs et visuels.



MISSIONS

1

Développement du parasport et de l'inclusion sociale des PSH par le sport ;

2

Jeux Paralympiques et autres compétitions de haut niveau pour les athlètes ;

3

Fédération internationale pour dix parasports.

4

Permettre aux para-athlètes d'atteindre l'excellence sportive et d'être une source d'inspiration et d'enthousiasme pour le monde.

03 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS PARASPORTS

Le Comité Paralympique et Sportif Français



Créé en 1992, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) poursuit une double mission :

- ◆ La constitution et la direction de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques.
- ◆ L'animation, la coordination et la représentation de l'ensemble des fédérations sportives membres du CPSF afin de développer la pratique sportive des personnes en situation de handicap.



Pour aller plus loin : [Présentation du CPSF](#)

Le CPSF est membre du Comité Paralympique International (IPC).



03 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS PARASPORTS

Les fédérations spécifiques



FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Mission: proposer une activité sportive adaptée à toute personne présentant un handicap physique ou sensoriel.

Ex. de délégations FFH : Boccia ; Goalball; Torball; Para-athlétisme; Para-basket (basket fauteuil); Para-bowling; Paracyclisme; Para natation; Para pétanque et sport boules...



Moteur



Auditif



Visuel



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE

Mission: organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental et psychique.

Ex. de délégations FFSA : Para-athlétisme adapté ; Para-aviron adapté ; Para-badminton adapté...



Mental et Psychique



Pour aller plus loin : [Délégation des parasports](#)

03

LES ACTIONS DE LA FFME POUR LA PARA-ESCALADE

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



LA DÉLÉGATION PARA-ESCALADE

LA STRUCTURATION DE LA PRATIQUE

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

LA DÉLÉGATION SUR LE HAUT-NIVEAU



01 LA DÉLÉGATION PARA-ESCALADE

La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME) a reçu délégation pour les disciplines escalade et para-escalade.

Missions de la FFME :



Organisation des compétitions sportives



Responsabilité des sélections, règles techniques propres à ses discipline et règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés.



Définition des normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.



Pour aller plus loin : [page para-escalade sur le site FFME](#)



02 LA STRUCTURATION DE LA PRATIQUE

La construction d'un plan de développement national

AXE 1 : DÉLÉGATION PARA-ESCALADE	AXE 2 : CONSTRUCTION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL	AXE 3 : CRÉATION D'UNE COMMISSION PARA-ESCALADE
<p><u>Arrêté du 28 Mars 2022</u> Responsabilité de la FFME au niveau du para-escalade :</p> <ul style="list-style-type: none">◆ Compétitions◆ Sélections◆ Règlementation de l'activité◆ Développement du para-escalade	<p>Basé sur les besoins relatifs à l'accueil des personnes en situation de handicap</p> <p><u>3 axes identifiés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">◆ Faire connaître la discipline◆ Développer l'accueil et l'offre de pratique au sein des clubs◆ Structurer la compétition et le haut-niveau	<ul style="list-style-type: none">◆ Lancement en novembre 2022◆ Mise en place du plan de développement◆ Groupes de travail thématiques

03 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

Axe 1 : Faire connaître la para-escalade



COMMUNIQUER



CRÉER DU LIEN AVEC LES CLUBS



CRÉER UN RESEAU PARA-ESCALADE



PARTICIPER À DES ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS

03 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

Axe 2 : Développer l'accueil et l'offre de pratique au sein des clubs

ACCOMPAGNER LES CLUBS A L'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

FORMER

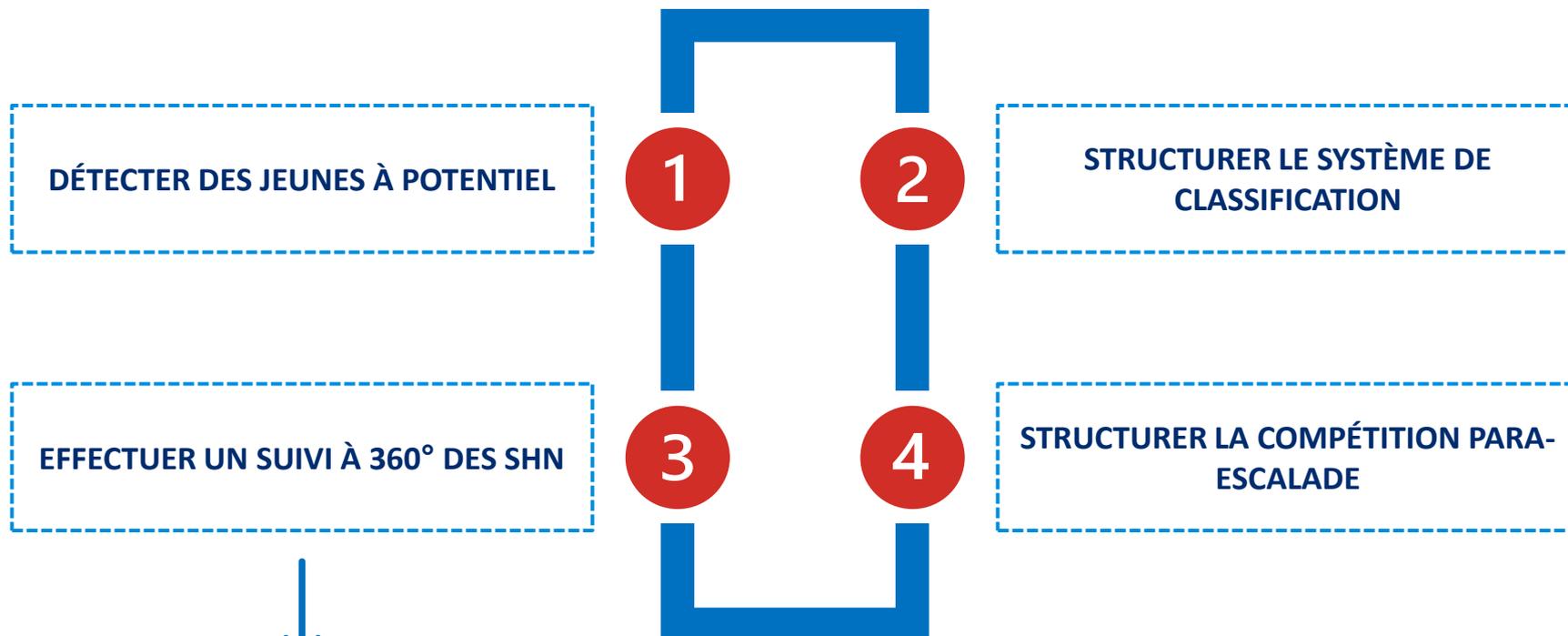
STRUCTURER LE SYSTEME DE CLASSIFICATION

FIDELISER L'ENGAGEMENT DU PRATIQUANT

Cliquer sur les titres pour plus d'informations 

03 LE PLAN DE DEVELOPPEMENT

Axe 3 : Structurer la compétition et le Haut-Niveau



Pour aller plus loin :

[Aide à la scolarisation des sportifs de haut niveau Double cursus de formation vers l'excellence | INSEP](#)

04 LA DELEGATION SUR LE HAUT-NIVEAU

Information sur les classifications

Pourquoi être classifié : la **classification est obligatoire en compétition officielle de la FFME et de l'IFSC** au niveau international. Elle garantit **une équité** entre les athlètes en terme d'aptitude fonctionnelle (mouvement, coordination, équilibre...) au sein d'une même catégorie.

À savoir : les athlètes dans une même catégorie n'auront pas forcément le même type de handicap.

Vous souhaitez être classifié ? Il est obligatoire de compléter le Certificat IFSC et de le retourner à Hélène LE ROUGE h.lerouge@ffme.fr. **Attention ! Le dossier doit être complété en anglais.**



*Dossier de classification pour les personnes en situation de handicap **visuel***

*Dossier de classification pour les personnes en situation de handicap **moteur***

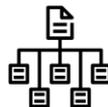


Tableau des classifications internationales



Toutes les informations sur modalités de sélection des équipes de France



Pour aller plus loin : [site de l'IFSC Classification](#)



Vidéo - Lucie JARRIGE

04

ACCUEILLIR DE LA PARA-ESCALADE DANS MON CLUB

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



LES DÉMARCHES POUR SE LANCER
PROGRESSIVEMENT DANS LA PARA-
ESCALADE

ACCUEILLIR UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

LA GESTION DES CRÉNEAUX

QUELQUES EXEMPLES D'ADAPTATION

LES PARTENARIATS POSSIBLES

DES EXEMPLES DE PROJETS

ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

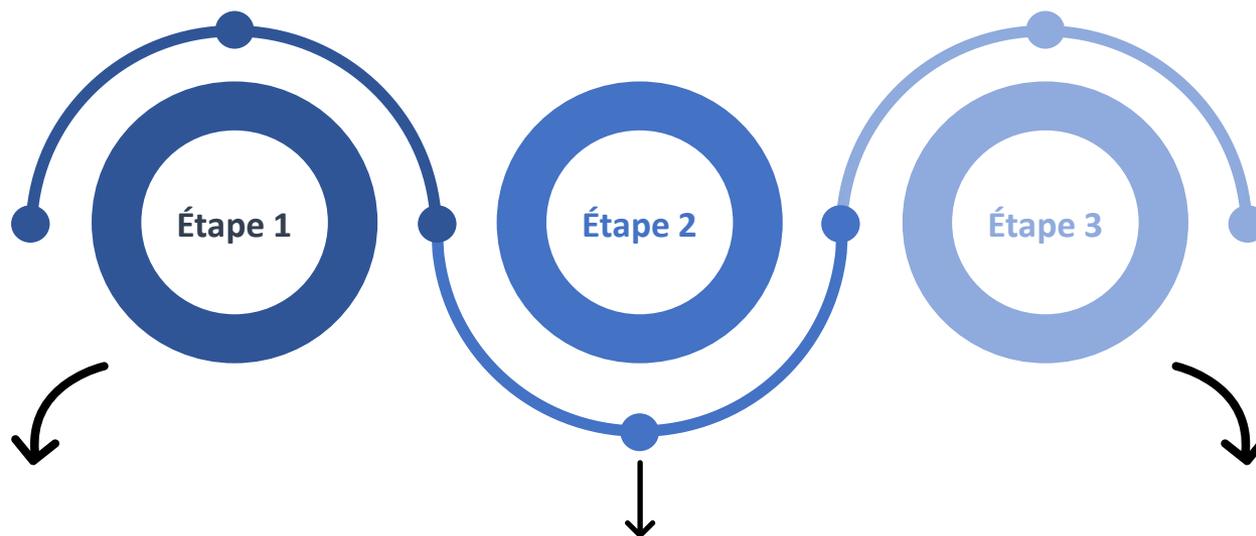


LES DÉMARCHES POUR SE LANCER PROGRESSIVEMENT DANS LA PARA-ESCALADE

Évaluer les besoins et ses ressources

Concevoir et tester son projet

Structurer et pérenniser son projet



Étape 1

Étape 2

Étape 3

- ◆ Identifier le besoin
- ◆ **Évaluer ses ressources et les modalités d'accueil**
- ◆ Évaluer l'accessibilité du site
- ◆ **S'entourer** : prendre contact auprès de la FFME, auprès d'autres clubs investis dans la démarche

- ◆ **Se référencer au Handi Guide des Sports**
- ◆ Informer ses partenaires (communication de l'offre de pratique)
- ◆ **Tester des actions ponctuelles // séance découverte** (sensibilisations)
- ◆ Proposer une offre de pratique spécifique ou en inclusion.

- ◆ **Former l'encadrement**
- ◆ Mettre en place des partenariats : contacts centres spécialisés, fédérations spécifiques (...)
- ◆ Piloter des manifestations
- ◆ Développer des projets à destination des PSH (PSF public spécifique, emploi ...)

02 ACCUEILLIR UN PUBLIC SPECIFIQUE



Mental et
Psychique



Moteur



Auditif



Visuel



QUELQUES CONSEILS GÉNÉRAUX

- Percevoir la Personne en Situation de Handicap (PSH), dans sa diversité physique et psychologique, davantage liée à son humanité qu'à son handicap
- Mettre en place des **conditions d'accueil favorables** à l'expression de sa personne
- Dédramatiser sa particularité physique par le dialogue
- Se former sur les connaissances pédagogiques** spécifiques à l'accueil d'une PSH
- Rendez-vous sur la plateforme Handidonnées** pour mieux connaître les publics de votre territoire

Le coup de pouce financier pour les pratiquants en situation de handicap - le dispositif Pass Sport



Vous avez moins de 30 ans et vous êtes en situation de handicap ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour votre inscription dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

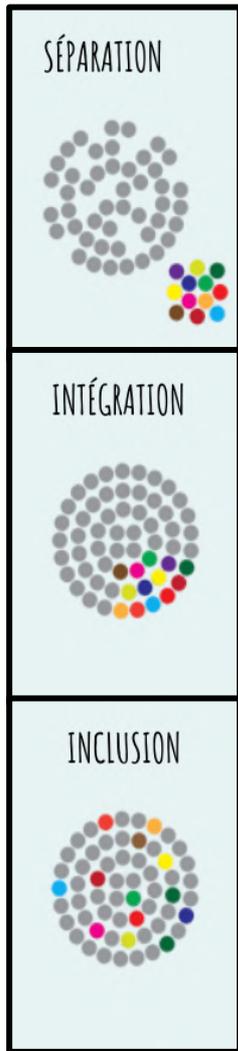
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Les parents d'enfants en situation de handicap ou jeunes adultes en situation de handicap, le dispositif vous concerne !

[Plus d'informations](#)

À noter : Le Pass Sport 2022-2023 devrait être reconduit en 2023-2024

03 LA GESTION DES CRÉNEAUX



Créneau spécifique

Nécessité d'un créneau et encadrement spécifique

Exemple : centre de jeunes déficients visuels nécessitant beaucoup de calme dans la salle

Deux groupes distincts sur un même créneau

Exemples

- Groupe avec un suivi spécifique par un encadrant
- PSH débutant l'activité sur des voies adaptées

Un seul groupe

Interactions des différents publics

Exemple : les PSH sont autonomes et expérimentées dans leur pratique et peuvent être en interaction avec les autres grimpeurs

A NOTER

Il existe plusieurs possibilités d'adaptations pédagogiques. Elles dépendent de plusieurs facteurs :

- 🔍 La typologie des handicaps
- 🔍 Le niveau de dépendance de la personne
- 🔍 Le niveau d'autonomie



Pour aller plus loin :

- 🔍 [Round d'observation // séance découverte](#)
- 🔍 [Progresser après la séance découverte](#)

04 QUELQUES EXEMPLES D'ADAPTATIONS

- ◆ Être à l'écoute
- ◆ Avoir une attitude rassurante
- ◆ Attention à ne pas surcharger les informations
- ◆ **Utiliser des phrases simples**
- ◆ ...

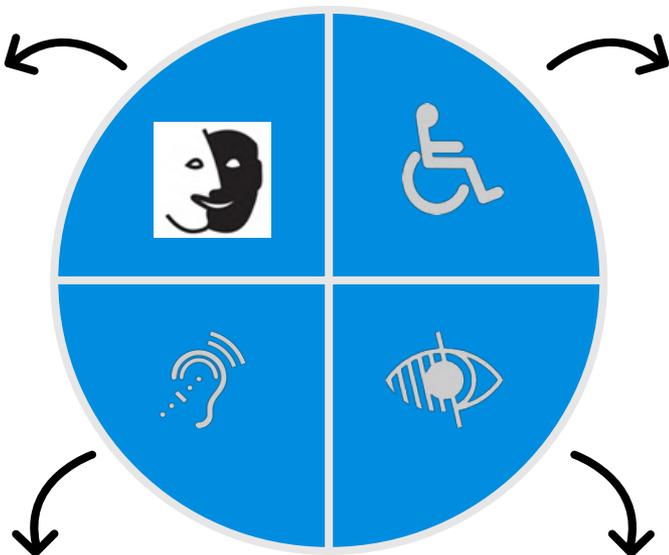


[Mazen, la grimpe dans ma vie d'autiste](#)

- ◆ Parler à la personne bien en face (lecture labiale)
- ◆ **Favoriser le langage corporel** (démonstrations pédagogiques)
- ◆ Ne pas hésiter à écrire
- ◆ ...



Pour aller plus loin : [conseils par pathologie](#)



- ◆ Veiller à l'accessibilité du site
- ◆ Espaces larges sans obstacles
- ◆ **Échanger avec la personne sur ce qu'elle peut et ne peut pas faire**
- ◆ ...



[IEM de Ballan-Miré : un mur d'escalade pour les handicapés](#)

- ◆ **Environnement calme**
- ◆ Privilégier les explications orales
- ◆ Appréhender l'espace arrière
- ◆ Guider / sécuriser / décrire / rassurer / faire sentir (toucher)
- ◆ Obligation d'accepter les chiens guides (cf. [Définition Droit à la compensation](#))
- ◆ ...



Extrait du film [Aussi loin que mon regard](#)

05 LES PARTENARIATS POSSIBLES

CLUB



MILIEU SPÉCIALISÉ

Ex. centres médicaux sociaux



SECTEUR PUBLIC

Ministère - ANS
Collectivités territoriales

SECTEUR MARCHAND



Fournisseurs de matériel

MILIEU ASSOCIATIF



Fédérations spécifiques
CPSF
Association des Paralysés de France (APF)



Pour aller plus loin : [Les aides publiques financières par région sur le handicap](#)

06 DES EXEMPLES DE PROJETS

ASA Escalade

L'objectif principal de ce projet est de faire découvrir et de rendre accessible la pratique de l'escalade aux personnes atteintes de handicap.

Depuis le début de l'année 2022, six jeunes déficients visuels ont expérimenté des cours et se sont licenciés dans le club sur le créneau du sport/santé. Ils peuvent, grâce à ce pôle, appréhender l'escalade en bénéficiant d'un encadrement adapté, dispensé par des intervenants qualifiés.



Cliquer sur l'image
pour plus lire la
vidéo



Pour aller plus loin : le [pôle para-escalade au club ASA Avrillé](#)

06 DES EXEMPLES DE PROJETS

Bulgneville Escalade

Para-Escalade

Cette année nous accueillons 5 PSH en créneaux spécifique et inclusif

2 Créneaux inclusif

Pour 3 jeunes TDA/H (Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité)



1 Créneaux spécifique

Un adulte Trisomie 21

Une adulte Polyhandicapé (moteur et neurologique)

- * Depuis 5 ans nous avons licenciés 10 PSH
- * 800 € ont été investi en matériels spécifique (Harnais, poulies, corde)



Bulgneville Escalade

Compétition d'escalade, 'Circuit des petits grimpeurs', ouverte à tout jeune, âgé de 4 à 12 ans. C'est un circuit de 8 étapes, organisé par les Clubs et piloté par le Comité Territorial sur la Région Lorraine.

[En savoir plus](#)

Escalade ludique de Difficulté et de Bloc
CIRCUIT DES PETITS GRIMPEURS

Dimanche 27 février 2023
L'Association de Bougnéville
organisée par CD-Bougnéville

Dimanche 28 mai 2023
à Bulgneville de 10h à 12h
organisée par CD Bulgneville

Dimanche 05 juin 2023
à La Motteville de 10h à 12h
organisée par CD La Motteville

Dimanche 27 mars 2023
à Bulgneville de 10h à 12h
organisée par CD-Bougnéville

Dimanche 27 mai 2023
à Bulgneville de 10h à 12h
organisée par CD-Bougnéville

Dimanche 27 mai 2023
à Bulgneville de 10h à 12h
organisée par CD-Bougnéville

Dimanche 27 mai 2023
à Bulgneville de 10h à 12h
organisée par CD-Bougnéville



Pour aller plus loin : [Vidéo](#) / [Article](#)

07 ORGANISATION DE COMPÉTITIONS

Championnats de France



- Les Championnats de France sont organisés **uniquement en épreuve de Difficulté**
- Les compétitions **se font en moulinette**, c'est-à-dire assuré du haut (la chute en tête pouvant s'avérer problématique pour certaines catégories).
- Il est nécessaire de faire appel aux ouvreurs spécialisés dans le Para-escalade
- Les athlètes concourent dans des **classifications spécifiques**.



Service compétition : competition@ffme.fr

Quatre catégories sont actuellement reconnues en compétitions :

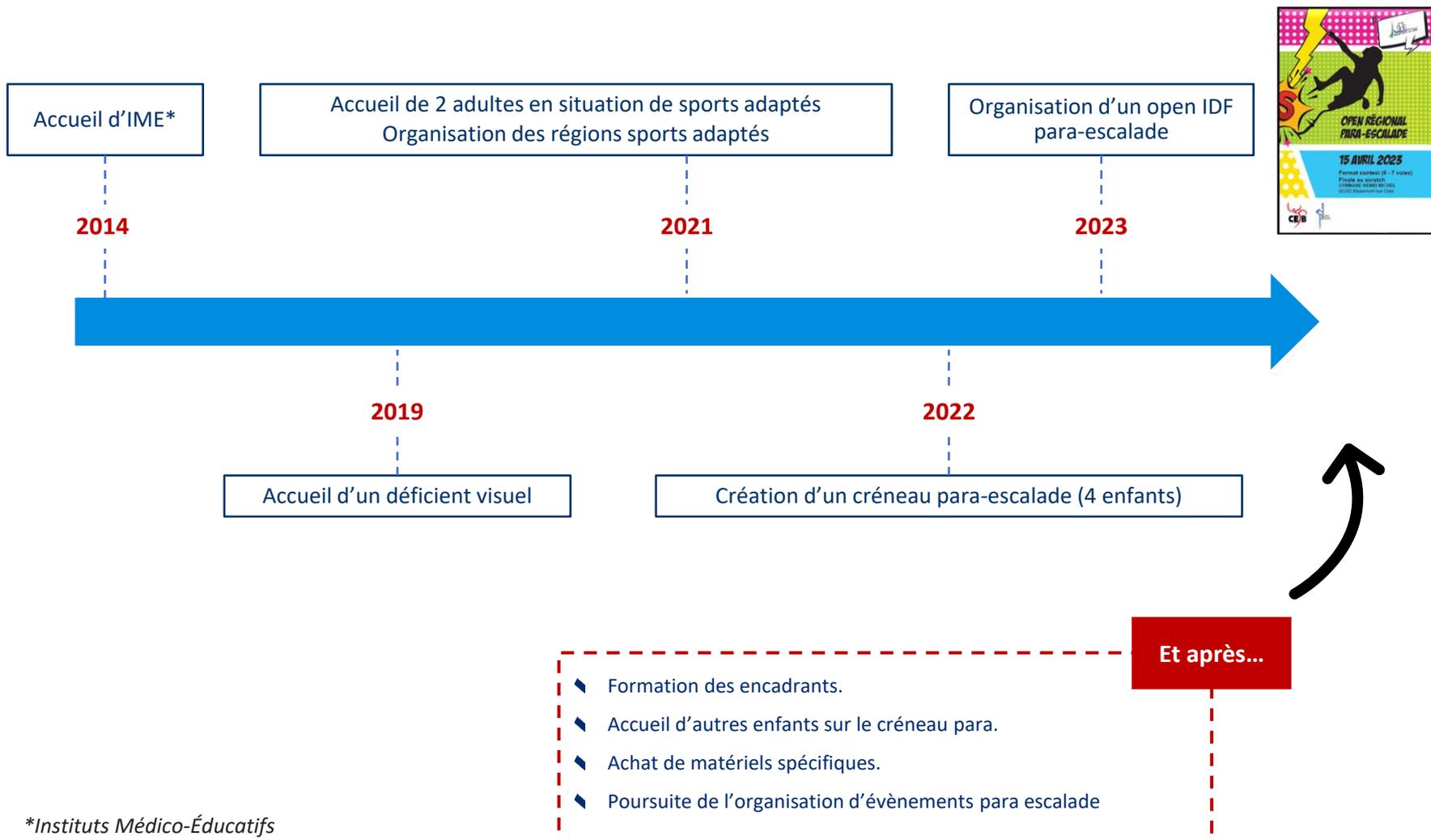
- ❖ *Déficience visuelle : B1 à B3*
- ❖ *Amputation membre supérieur : AU1 et AU2*
- ❖ *Amputation membre inférieur : AL1 et AL2*
- ❖ *Limitation de mobilité*
- ❖ *Puissance et stabilité : RP1 à RP3*



Plus d'informations : [règlement handi-escalade & classifications](#)

06 DES EXEMPLES DE PROJETS

Développement de l'accueil de la para escalade (CEB Val d'Oise)



*Instituts Médico-Éducatifs

05

EMPLOI ET FORMATION

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



ENCADREMENT DE LA PRATIQUE PARA-
ESCALADE

FORMATION EN LIGNE

FORMATION INITIATEUR ESCALADE
ET HANDICAP

FORMATION PARA ACCUEILLANTE CPSE

DISPOSITIF EMBAUCHE PERSONNE EN
SITUATION DE HANDICAP



01 ENCADREMENT DE L'ACTIVITE PARA-ESCALADE

Pour encadrer la para-escalade contre rémunération en tant que salarié ou travailleur indépendant, il faut être titulaire d'une qualification [inscrite à l'annexe II-1 du Code du Sport](#).

Pour encadrer bénévolement la para-escalade, les règles d'organisation et d'encadrement précisent qu'une qualification minimale est nécessaire (a minima initiateur SAE, le CS para-escalade est un plus).



Diplômes permettant l'encadrement du para-escalade :

- ◆ DEJEPS Perfectionnement Escalade ou Escalade en milieux naturels
- ◆ BEES Escalade 1 et 2
- ◆ Diplôme d'État d'Alpinisme
- ◆ Licence STAPS APA ou Éducation Motricité
- ◆ CQP AESA
- ◆ BPJEPS APT, nautisme, AGFF avec CS escalade
- ◆ BPJEPS APT

Cette formation en ligne s'adresse aux clubs manquant de compétences et d'expérience en la matière et qui redoutent les erreurs.

[Cliquer ici pour accéder à la formation en ligne.](#)



→ Handicap : guide pratique de l'accueil en club

1 Formation de cadres

2 Premières démarches

3 Comment encadrer ?

4 Comment favoriser l'intégration ?

5 Montrer en substance

6 Crédits et remerciements

Formation de cadres

Bienvenue sur le module de formation



" Guide pratique pour l'accueil de personnes en situation de handicap"

Conseil de navigation : si pendant votre lecture, vous ouvrez un lien vers un document annexe, cliquez sur la flèche "reculer d'une page" de votre navigateur pour revenir au document principal.

Vous y trouverez :

- ◆ Les premières démarches pour un projet d'accueil de PSH au club
- ◆ Des réponses aux questions suivantes : comment encadrer ? Comment favoriser l'intégration ? Comment aller plus loin.

03 INITIATEUR ESCALADE ET HANDICAP

L'Initiateur Escalade & Handicap a pour objectif de **former des cadres aptes à dispenser une activité physique adaptée à des personnes en situation de handicap**, dans le cadre d'une pratique « sport pour tous ». Il est associé au Brevet Fédéral d'Initiateur sur Structure Artificielle Escalade.

Compétences attendues :

- ◆ Concevoir et planifier une démarche d'enseignement d'activité physique individualisée et adaptée
- ◆ Conduire une démarche d'enseignement individualisée et adaptée
- ◆ Évaluer une démarche d'enseignement individualisée et adaptée

Durée : une période de 52 heures dont 42 heures de formation

- ◆ 28 heures en centre de formation
- ◆ 14 heures de formation e-learning
- ◆ 10 heures de stage pratique.

[Brevets fédéraux escalade - FFME](#)



Pour aller plus loin en terme d'expertise

La FFH propose en lien avec la Ligue AURA une formation Moniteur Handi-escalade afin d'assurer un perfectionnement de l'encadrement, favoriser ainsi la progression et l'autonomie des grimpeurs en situation de handicap moteur et sensoriel.

Pour plus d'informations : www.handisport.org

04 PROGRAMME CLUB INCLUSIF - CPSF



« Club inclusif, le programme pour rendre plus accessible la pratique parasportive »

France Paralympique

04 FORMATION PARA ACCUEILLANTE DU CPSF

La formation n'est pas technique et correspond à un premier niveau de formation à **destination des bénévoles** (approche territorialisée).



- ◆ Programme de sensibilisation des dirigeants et encadrants des clubs sportifs primo accueillants
- ◆ Non spécialisée para-escalade : porte d'entrée vers les formations disciplinaires et qualifiantes des fédérations
- ◆ **Temps théoriques et pratiques**
- ◆ Accompagnement de 6 mois
- ◆ Rencontre avec **experts FFH et FFSA**
- ◆ Intégration d'un **réseau para-accueillant**
- ◆ Programme qui s'appuie sur l'engagement des collectivités territoriales



Pour aller plus loin : [brochure](#)

05 DISPOSITIF EMBAUCHE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP



L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées



L'AFDAS est l'opérateur de compétences (OPCO) du secteur du sport.



L'AGEFIPH et l'AFDAS ont signé en 2021 un partenariat de 3 ans visant à :

- ◆ **Renforcer l'accès à l'emploi** et sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation de handicap
- ◆ **Amplifier la mobilisation des entreprises et des branches** en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

06

VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMARCHE

Cliquer sur les titres
pour vous rendre sur
les slides



LE HANDIGUIDE DES SPORTS

AGENCE NATIONALE DU SPORT

L'ACCOMPAGNEMENT DU COMITÉ
PARALYMPIQUE SPORTIF FRANÇAIS
(CPSF)

APPEL À PROJET OLYMPIADE CULTURELLE
PARIS 2024

LA SEMAINE OLYMPIQUE ET
PARALYMPIQUE

APPEL À PROJETS ÉVÉNEMENTS LOISIR
2023 (FFME)



01 LE HANDIGUIDE DES SPORTS

Le HANDIGUIDE des sports est un **site référençant les structures garantissant un accueil et une offre qui permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder à une pratique sportive adaptée et de qualité.**

Si vous souhaitez faire connaître les activités proposées par votre structure, vous pouvez [l'inscrire sur le HANDIGUIDE.](#)



Pour aller plus loin :

- [Le HANDIGUIDE des sports](#)
- [Tutoriel vidéo](#)
- [Les aides par thématique – HANDICAP](#)

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES **AGENCE NATIONALE DU SPORT HANDICAPS**

POURQUOI S'INSCRIRE SUR LE HANDIGUIDE DES SPORTS ?

La référence nationale des structures para-accueillantes.

- Participer au développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap.
- Faciliter l'accès et orienter de manière efficace grâce à une offre géolocalisée.
- Accroître la visibilité de votre structure.
- Bénéficier grâce au référencement d'éventuels moyens financiers d'institutions publiques (Agence Nationale du Sport, collectivités territoriales...).

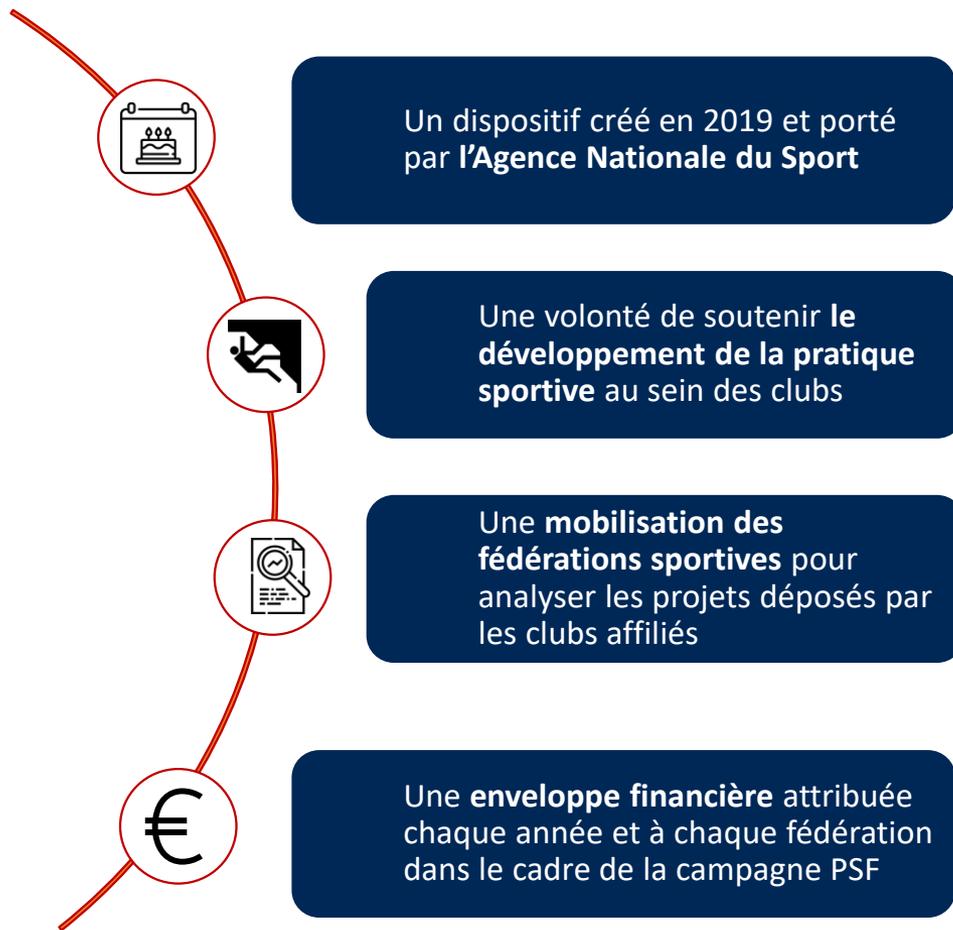
© Sytse van Slooten

CONTACT :
HANDIGUIDE@SPORTS.GOUV.FR

HandiGuide des sports

02 AGENCE NATIONALE DU SPORT

Les projets sportifs fédéraux



Axe 6 : Développer des actions à destination des publics en situation de handicap

Exemples de projets :

- ◆ Ouvrir un créneau de pratique de para-escalade
- ◆ Mettre en place des circuits de compétitions valide/non valide
- ◆ Créer des journées de sensibilisation à la pratique avec des établissements spécialisés

Prérequis – inscription au [Handiguide](#)



[Site de présentation des PSF](#)

[Pack PSF](#)

1

Une plateforme numérique de recensement des aides financières par région est disponible.

2

Partenariats Centres Médico-sociaux : le Comité Paralympique Sportif peut vous accompagner dans la recherche et le partenariat de nouvelles structures spécialisées dans le handicap (IEM, IME, ITEP, ESAT...).

Plus d'informations



04 APPEL À PROJET OLYMPIADE CULTURELLE PARIS 2024

Dans le cadre des Jeux Olympiques, et plus précisément de l'olympiade culturelle, les clubs ont la possibilité de participer à un **appel à projet « inspiration : création et handicap »**.

OLYMPIADE CULTURELLE PARIS 2024

L'Olympiade Culturelle est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin de l'édition des Jeux précédents jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques.

L'Olympiade Culturelle développe une programmation originale qui explore les **liens entre l'art et le sport**, mais aussi les **valeurs communes aux arts et aux sports** comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme.



[Plus d'informations](#)



INSPIRATION : CRÉATION ET HANDICAP

L'appel à projets Inspiration a pour objet **d'encourager et de soutenir financièrement les créations artistiques** permettant de répondre à certains objectifs.

Les projets sélectionnés bénéficieront du Label « Olympiade Culturelle » accordé par Paris 2024.



[Plus d'informations](#)

05 LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Du 3 au 8 avril 2023



QUOI ?

Une semaine de promotion de la pratique sportive chez les jeunes et une mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'olympisme et du paraolympisme.



COMMENT ?

- Des ressources pédagogiques et ludiques à la disposition des enseignants
- Des animations sportives sur les temps scolaire et périscolaire avec la possible mobilisation de clubs locaux et d'athlètes
- Des actions de sensibilisation aux valeurs du sport et l'Olympisme



AVEC QUI ?

- Les établissements scolaires et universitaires
- Le mouvement sportif et particulièrement les clubs
- Les athlètes



QUAND ?

3 au 8 avril 2023 sur le thème de l'inclusion



Pour aller plus loin :

- [Informations générales](#)
- [Vidéo : C'est quoi la SOP ?](#)
- [Vidéo « Faites la SOP avec Jamy ! »](#)
- Une [journée olympique et paralympiques](#) est également organisée chaque année

06 APPEL À PROJETS ÉVÉNEMENTS LOISIR 2023 (FFME)

Aide pouvant aller jusqu'à 1000€

OBJECTIFS

- ◆ **Rassembler** les pratiquants
- ◆ **Faire découvrir** une activité à des non pratiquants
- ◆ **Former** autour de la sécurité
- ◆ Favoriser des **passerelles entre les différentes activités**
- ◆ Positionner les activités fédérales auprès des collectivités et médias locaux
- ◆ Favoriser le passage d'une pratique indoor à une pratique en site naturel
- ◆ Être une source de revenus pour l'organisateur

PUBLIC

- ◆ **Non-pratiquants**
- ◆ **Pratiquants non licenciés** - inciter ainsi à rejoindre un club FFME
- ◆ **Pratiquants déjà licenciés qui vont découvrir d'autres activités** que celles pratiquées au sein de leur club

EXEMPLES

- ◆ Rassemblements autour d'une ou plusieurs activités
- ◆ Inauguration d'une nouvelle falaise gérée conformément aux directives fédérales
- ◆ Ateliers de formation et de sécurité en ski-alpinisme
- ◆ Découverte de la cascade de glace



[Pour aller plus loin](#)

CONTACT UTILE

Hélène Le Rouge, CTN Référente Para Escalade

Adresse mail : h.lerouge@ffme.fr

Téléphone : +33 (0)6 59 77 20 59

[Remplir le formulaire de recensement des clubs para-accueillant](#)

